

RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00127

Numéro SIREN : 440 951 689

Nom ou dénomination : 2 FSR

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2023 sous le numéro de dépôt 1319

2 FSR
Société par actions simplifiée au capital de 24.500 €
9 rue de la Fosse Cochard – 51370 SAINT-BRICE-COURCELLES
440 951 689 RCS REIMS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 13 FEVRIER 2023**

**L'an Deux mille vingt-trois,
Le treize février,**

- **La Société JLA,**
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 466 000 euros
Dont le siège est situé 1 Place Tellier – Goffart – 08300 TAGNON
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n°921 715 868 RCS SEDAN,
Représentée par Monsieur Bastien LERICHE,

Associée unique de la Société « **2 FSR** », société par actions simplifiée au capital de 24 500 euros, dont le siège social est situé 9 rue de la Fosse Cochard – 51370 SAINT-BRICE-COURCELLES, immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 440 951 689.

APRES AVOIX EXPOSE :

- Que par acte sous seing privé de ce jour, Monsieur Francisco SANTOS a cédé l'intégralité des actions qu'il détenait dans le capital de la Société à la société JLA, de sorte que cette dernière en est désormais l'associée unique.

A CONFORMEMENT A L'ARTICLE 19 DES STATUTS PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Francisco SANTOS de ses fonctions de Président et dispense de préavis,
- Nomination de la Société JLA en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Francisco SANTOS, Président démissionnaire,
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Francisco SANTOS de ses fonctions de Président et le dispense de tout préavis.



DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer, pour une durée illimitée, en qualité de Présidente de la Société
2 FSR :

Société JLA
Société à responsabilité limitée
1 Place Tellier – Goffart – 08300 TAGNON
Immatriculée au RCS de SEDAN sous le n°921 715 868

Laquelle a fait savoir par avance qu'elle acceptait ses fonctions de Présidente.

TROISIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

<p>L'associée unique P/O La Société JLA Représentée par Monsieur Bastien LERICHE</p> 	<p>Acceptation des fonctions de Présidente P/O La Société JLA Monsieur Bastien LERICHE</p> <p><i>Bon pour acceptation des fonctions de Présidente</i></p>  <p><i>Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »</i></p>
---	--

